

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/40/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

24 février 1995

PAKISTAN.

Acquittement de Salamat Masih et Rehmat Masih

Index AI : ASA 33/WU 04/95

Amnesty International se réjouit de l'acquittement intervenu hier (23 janvier) de Salamat Masih et de Rehmat Masih, qui étaient accusés de blasphème. Elle craint toutefois que leur vie ne soit en danger après leur remise en liberté.

En effet, les deux hommes ont fait l'objet de menaces de mort pendant les quelques semaines de la procédure en appel. L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme demande donc au gouvernement de les protéger une fois qu'ils auront quitté la prison de Kot Lakhpat, à Lahore.

D'autres personnes qui sont intervenues dans cette affaire, notamment les proches des deux hommes, leurs avocats, des juges et des militants des droits de l'homme, ont aussi été menacées de mort. Amnesty International prie instamment les autorités de prendre des mesures efficaces en vue d'assurer leur protection également.

L'acquittement de Salamat Masih et de Rehmat Masih annule la condamnation à mort prononcée à leur encontre le 9 février. Hina Jilani, l'une des avocates de la défense, a déclaré à l'Organisation : « La justice a finalement été rendue ; il était grand temps. »

L'appel interjeté par les condamnés a été examiné par deux juges de la haute cour de Lahore. Rejetant les éléments de preuve soumis par l'accusation, le juge Arif Iqbal Bhatti a fait observer qu'il semblait que « certains éléments tentaient de se livrer à des provocations et à des actes de malveillance ».

Il a ajouté : « Cette décision est d'une importance fondamentale [...] elle est basée sur le droit et sur notre conscience et [nous l'avons rendue] en gardant présent à l'esprit le fait que nous avons des comptes à rendre à Dieu et à Mahomet, le sceau des prophètes. »

Asma Jehangir, également avocate de la défense, a déclaré : « J'attendais cette décision, mais il n'y a pas lieu de se réjouir. Cette affaire n'est pas le problème. Le véritable enjeu, c'est la nécessité d'amender la loi sur le blasphème, laquelle est détournée par de prétendus croyants "orthodoxes" qui sont en réalité des terroristes. »

Amnesty International continue d'exhorter le gouvernement du Premier ministre Benazir Bhutto à introduire une législation visant à empêcher toute nouvelle utilisation abusive de la loi sur le blasphème, ainsi que d'autres dénis de justice. Les autorités avaient annoncé au début de 1994 l'introduction d'amende-ments ; elles n'ont toutefois pris aucune mesure dans ce sens en raison des protestations des islamistes.